

ment l'application des programmes ou des projets mentionnés aux alinéas (d) et (e) de l'article 4.

Cette dernière disposition présente une importance particulière car elle implique clairement que le gouvernement fédéral est disposé non seulement à formuler des programmes mais encore à les appliquer. Elle implique également qu'il assumera une part importante de cette application. J'espère que le gouvernement fédéral envisage une contribution substantielle—et, par substantielle, j'entends au moins 50 p. 100 du coût.

Voici le caractère unique du projet de loi: lorsque l'intérêt national est une considération essentielle, lorsque tous les efforts raisonnables du gouvernement fédéral en vue de conclure un accord avec les gouvernements provinciaux sur la gestion des ressources en eau et sur ses aspects auxiliaires se sont avérés vains, le gouvernement fédéral peut alors agir comme il l'entend. Ainsi, nous autres qui habitons la région de Montréal, nous pouvons maintenant espérer qu'on prendra des mesures dans un avenir prévisible.

J'espère et je prévois qu'on obtiendra un accord avec la province de Québec pour établir les programmes nécessaires contre la pollution afin de protéger nos cours d'eau et plus particulièrement le Saint-Laurent. Il serait dans l'intérêt du Québec et surtout des citoyens de la région de Montréal qu'on prenne des mesures de ce genre.

• (3.50 p.m.)

Le fait que le gouvernement fédéral peut agir directement s'il ne parvient pas à un accord avec le Québec et que celui-ci ne bouge pas dans un délai considéré comme raisonnable, cela donnera à ma province l'impulsion nécessaire. Je choisis l'exemple de ma province car je représente la circonscription la plus peuplée, mais cette disposition s'applique à toute autre province qui ne se hâte pas de prendre des mesures contre la pollution. Le Québec aura ainsi le stimulant nécessaire pour élaborer et inaugurer, avec la collaboration du gouvernement canadien, des mesures de lutte contre la pollution de cette masse d'eau extrêmement importante de notre province; la chose est d'intérêt vital pour toute la population de la circonscription de Laprairie.

Ma circonscription a la chance d'être le long de la plus grande artère fluviale du Canada, le Saint-Laurent. Il y a trop longtemps que les citoyens qui habitent la région riveraine du Saint-Laurent sont privés de la possibilité d'en jouir à des fins récréatives. J'aimerais que le ministre nous indique brièvement ce qu'il entend par «intérêt national notable». J'imagine que la notion ne s'ap-

plique pas, par exemple, à la rivière Châteauguay qui traverse la frontière internationale. Il serait bon que le ministre donne demain, ou la semaine prochaine, à la Chambre, quelque idée de la manière dont il compte déterminer ce qu'il faut considérer comme «intérêt national notable.» Sera-ce le débit d'eau ou bien l'utilisation à des fins récréatives dont certains réseaux fluviaux ont été l'objet dans le passé? J'aimerais entendre le ministre préciser cette définition.

L'autre point que je voudrais signaler au ministre, c'est le besoin désespéré qu'ont en ce moment le Canada et l'ensemble du monde de trouver des méthodes de dispositions moins onéreuses. Nous savons comment faire face à la pollution de l'eau de nos fleuves et de nos cours d'eau. Nous savons que les nouvelles municipalités ont le choix entre plusieurs méthodes pour disposer des eaux-vannes. Nous savons également que, jusqu'à présent, ces méthodes se sont révélées terriblement coûteuses. Grâce à notre technologie avancée, nous sommes certainement en mesure, ici au Canada, d'élaborer des méthodes moins coûteuses de remédier à la pollution. On peut certainement y arriver sans faire banque-rote. Je puis donner un exemple des frais que peut entraîner cette campagne anti-pollution et comment, faute de planification adéquate, elle peut créer des situations ridicules.

Dans une partie de mon ancienne circonscription, une ville avait bâti, sur la recommandation de ses ingénieurs, une usine de disposition des eaux-vannes qui coûtait près de \$500,000. Depuis lors, aucune autre ville n'a installé pareille usine. Et voilà maintenant que cette ville d'environ 2,000 habitants est gratifiée d'une usine dont l'utilisation lui coûte \$40,000 par an. C'est là purifier les eaux-vannes et les déverser, une fois purifiées, dans une rivière déjà polluée.

Il y a eu là, à mon avis, une mauvaise affectation des deniers publics. Le gouvernement fédéral y est pour quelque chose, car la Société centrale d'hypothèques et de logement a approuvé le prêt à cette municipalité. Aux dires des fonctionnaires de cette Société, une fois que la demande d'une municipalité a été approuvée par le ministre des Affaires municipales du Québec, la Société est obligée d'accorder les fonds. Pour moi, la S.C.H.L. ne s'est pas acquittée de ses obligations envers le public en se bornant à accepter, sans dire ce qu'elle en pensait, la demande de prêt d'une municipalité pour construire une usine incontestablement trop onéreuse et qui est devenue un fardeau insupportable pour ses contribuables.

Cela prouve à mes yeux et la S.C.H.L. devrait aussi s'en rendre compte, que ce dont nous avons le plus besoin au Canada à l'heure